Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260302-2026_34-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux mars deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le vingt-quatre février deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (16) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Sophie GUYON, Loic DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentée (1) : Florence ADAM pouvoir à Michel PENHOUËT.

Absents (2) : Eric FROMONT, Emmanuelle DUGAIN.

Monsieur Romain ANDRIEUX a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°34-2026
Finances : révision de l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2026

Rapporteur : Romain Andrieux

M. Andrieux rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales *modifié par la* LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) permettant *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans certaines limites des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

Pour le budget de la commune, le montant autorisé s'élève à 1 800 390,70 € et se calcule comme suit :

- *Investissement courant : ¼ des crédits ouverts au budget 2025 (3 475 000 €) soit 614 350 €.*
- *Autorisation de programme : 1/3 du montant des autorisation de programme votées en 2025 (3 558 122.09 €) soit 1 186 040,70 €.*

Au vu de l'avancement des travaux du quartier du Décollé, et de l'octroi d'une subvention supérieure à la prévision, à la SNSM pour l'acquisition d'un bateau, il est nécessaire de réviser la délibération d'ouverture des crédits 2026-06 votée lors du conseil municipal du 19 janvier 2026, comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260302-2026_34-DE

Chapitre / Opération	Libellé	Ouverture de crédit révisée
204	20421 - Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	3 000,00 €
27	27638 - Créances sur autres etablissement public - CCAS	50 000,00 €
112	Logiciels mobiliers et matériels	20 000,00 €
113	Centre socio culturel	10 000,00 €
118	Voirie - Schema directeur	100 000,00 €
124	Autres batiments	30 000,00 €
140	Aménagement quartier du décollé	5 000,00 €
142	Lotissement des fleurs	100 000,00 €
143	Travaux du CCJR	295 000,00 €
145	Maison des professions libérales	140 000,00 €
146	Travaux amenagement du décollé	650 000,00 €
		1 403 000,00 €

Aussi, afin de faciliter la gestion des projets et permettre la continuité de la réalisation du programme d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer l'article L. 1612-1 du CGCT, au fur et à mesure des besoins, dans le respect du montant maximum autorisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***AUTORISE*** *la révision du tableau autorisant l'exécutif à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement présenté au conseil municipal du 19 janvier 2026 par le tableau ci-dessous*, soit 1 403 000 € pour le budget de la commune :

Chapitre / Opération	Libellé	Ouverture de crédit révisée
204	20421 - Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	3 000,00 €
27	27638 - Créances sur autres etablissement public - CCAS	50 000,00 €
112	Logiciels mobiliers et matériels	20 000,00 €
113	Centre socio culturel	10 000,00 €
118	Voirie - Schema directeur	100 000,00 €
124	Autres batiments	30 000,00 €
140	Aménagement quartier du décollé	5 000,00 €
142	Lotissement des fleurs	100 000,00 €
143	Travaux du CCJR	295 000,00 €
145	Maison des professions libérales	140 000,00 €
146	Travaux amenagement du décollé	650 000,00 €
		1 403 000,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Michel PENHOUËT

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)